

# En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente

Sous l'effet de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de ses répercussions économiques, les revenus primaires des ménages (revenus d'activité et du patrimoine) ont fortement diminué en 2020 : les salaires bruts versés ont reculé de 4,1 %, le revenu mixte des indépendants hors subventions d'exploitation de 8,0 % et les revenus nets de la propriété de plus de 12 %. Néanmoins, cette baisse a été compensée par le repli des prélèvements sur le revenu et l'accroissement des aides et prestations sociales versées aux ménages et aux travailleurs indépendants, à la fois *via* l'utilisation à grande échelle du dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, *via* les dispositifs habituels de protection sociale déjà existants (allocations chômage, minima sociaux, etc.) et *via* des mesures exceptionnelles (fonds de solidarité pour les indépendants, aides exceptionnelles aux ménages les plus démunis, etc.). Grâce à ces aides publiques, et en dépit du recul inédit de l'activité économique, le pouvoir d'achat des ménages s'est en moyenne maintenu en 2020. Par rapport aux récessions économiques passées (1973, 1993 et 2009), cette crise se distingue à la fois par son intensité mais aussi par l'ampleur des politiques publiques déployées pour en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des ménages.

Toutefois, les ménages ont fortement réduit leur consommation (- 6,5 % en valeur par rapport à 2019), avec la limitation des déplacements et des restrictions imposées à certaines activités (transport, culture, restauration, tourisme, etc.). En conséquence, leur taux d'épargne a fortement augmenté : il atteint 21,4 % du revenu disponible en 2020, contre 15,1 % un an plus tôt.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont déployé des mesures visant à réduire les contacts humains et les déplacements. Parmi celles-ci deux périodes de confinement ont été instaurées en 2020, de mi-mars à mi-mai, puis de fin octobre à mi-décembre. Les commerces et les entreprises dont l'activité a été considérée comme « non essentielle pour la vie de la Nation » se sont vu interdire d'accueillir du public et ont parfois fait l'objet de mesures de restriction d'activité. D'autres entreprises, pourtant autorisées à poursuivre leur activité, ont vu leur fonctionnement très perturbé, notamment lors du premier confinement : difficultés à mettre en œuvre des mesures de protection des salariés ; exercice du droit de retrait de certains d'entre eux ; manque de main-d'œuvre en raison des arrêts maladie ou des gardes d'enfant ; difficultés d'approvisionnement en conséquence de l'interdiction d'accueil du public, de la fermeture des frontières ou de la baisse d'activité des fournisseurs ; manque de débouchés ; etc. Pour l'hébergement-restauration et la culture, l'interdiction d'accueil du public a été prolongée au-delà du deuxième confinement. Toutes ces restrictions ont fortement entravé l'activité économique : le produit intérieur brut (PIB) a subi un recul historique de 7,9 % en volume et de 5,5 % en valeur [Amoureux *et al.*, 2021].

## Les revenus d'activité des ménages ont fortement baissé en 2020

Sous l'effet de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques, les revenus d'activité et du patrimoine ont fortement diminué (- 3,5 %) ► **figure 1**. La baisse des salaires bruts (- 4,1 %) s'explique en partie par les pertes d'emplois, mais surtout par le recours important au dispositif d'activité partielle [Otte, 2021]. Les pouvoirs publics ont pris en charge tout ou partie de la rémunération des salariés des entreprises affectées par les restrictions administratives ou ayant des difficultés pour maintenir leur activité. Les salariés concernés par l'activité partielle ne perçoivent alors plus leur salaire, mais une indemnité calculée sur la base de leur dernière rémunération qui compense partiellement ou totalement leur perte de salaire ► **encadré 1**.

L'activité des travailleurs indépendants a également été fortement affectée. Sans les aides versées par le fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions, le **revenu mixte brut** des entrepreneurs individuels aurait chuté de 8,0 %.

## ► 1. Composition du revenu disponible brut des ménages en 2019 et 2020

		Montants (en milliards d'euros courants)		Évolutions <sup>1</sup> (en %)	
		2019	2020	2018/2019	2019/2020
<b>Rémunération des salariés</b>	<b>1</b>	<b>1 264,5</b>	<b>1 214,9</b>	<b>1,0</b>	<b>- 3,9</b>
Salaires et traitements bruts		947,9	909,2	3,2	- 4,1
Cotisations employeurs		316,6	305,7	- 5,0	- 3,5
<b>Revenu mixte brut</b>	<b>2</b>	<b>128,3</b>	<b>127,7</b>	<b>2,5</b>	<b>- 0,5</b>
<i>dont revenu mixte hors subvention d'exploitation</i>		120,1	110,5	2,4	- 8,0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>194,1</b>	<b>196,5</b>	<b>3,2</b>	<b>1,2</b>
<b>Revenus nets de la propriété</b>	<b>4</b>	<b>84,3</b>	<b>73,7</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 12,6</b>
<b>Revenus primaires</b>	<b>5=1+2+3+4</b>	<b>1 671,2</b>	<b>1 612,8</b>	<b>1,2</b>	<b>- 3,5</b>
<b>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine</b>	<b>6</b>	<b>- 248,9</b>	<b>- 240,1</b>	<b>0,2</b>	<b>- 3,6</b>
<b>Cotisations sociales</b>	<b>7</b>	<b>- 463,9</b>	<b>- 449,3</b>	<b>- 3,2</b>	<b>- 3,1</b>
<i>dont : cotisations salariales obligatoires</i>		- 87,9	- 84,5	- 1,5	- 4,0
<i>cotisations des travailleurs indépendants</i>		- 28,4	- 27,5	7,1	- 3,3
<b>Prestations sociales en espèces</b>	<b>8</b>	<b>519,8</b>	<b>569,4</b>	<b>2,9</b>	<b>9,5</b>
<b>Transferts divers nets reçus</b>	<b>9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>- 12,5</b>	<b>34,2</b>
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>10=5+6+7+8+9</b>	<b>1 479,6</b>	<b>1 494,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1,0</b>
Transferts sociaux en nature	11	414,9	426,2	1,7	2,7
<b>Revenu disponible brut ajusté</b>	<b>10+11</b>	<b>1 894,5</b>	<b>1 920,8</b>	<b>3,0</b>	<b>1,4</b>
Consommation finale effective des ménages		1 671,6	1 601,2	2,4	- 4,2
Épargne brute		222,9	319,7	8,0	43,4
Formation brute de capital fixe		142,4	127,4	5,1	- 10,5

1 Pour les montants comptés en négatif dans le revenu disponible brut (impôts, cotisations sociales), il s'agit de l'évolution de leur valeur absolue.

**Lecture :** en 2020, la rémunération des salariés représente 1 214,9 milliards d'euros, en baisse de 3,9 % en euros courants par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

Conséquence de cette baisse des revenus d'activité, les cotisations sociales qui y sont adossées ont également diminué, que ce soit celles versées par les employeurs (- 3,5 %) ou celles acquittées par les salariés (- 4,0 %) et les travailleurs indépendants (- 3,3 %).

Les revenus nets de la propriété (essentiellement les intérêts et dividendes reçus par les ménages nets de ceux versés) ont également chuté de 12,6 % en 2020, soit 10,7 milliards d'euros (Md€), essentiellement sous l'effet de la très forte baisse des dividendes versés par les entreprises.

En revanche, les revenus fonciers des ménages (essentiellement les loyers perçus par les ménages bailleurs, ainsi que les **loyers imputés** des propriétaires occupants), qui constituent la principale composante de l'excédent brut d'exploitation, ont continué à progresser (+ 1,2 % après + 3,2 % en 2019).

### Les transferts publics monétaires ont fortement soutenu le revenu des ménages

Pour atténuer la baisse des revenus d'activité, les pouvoirs publics ont progressivement adopté une série de mesures de soutien, en particulier l'élargissement de l'indemnisation de l'activité partielle pour les salariés du secteur privé, le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants et les aides exceptionnelles versées aux ménages les plus démunis. En outre, les entrepreneurs individuels ont bénéficié de reports de paiement des cotisations sociales qui, sans affecter leur revenu, ont permis de préserver leur trésorerie.

Dans le même temps, les dispositifs habituels du système de protection sociale français (allocations chômage, minima sociaux, etc.) ont aussi participé au maintien des revenus des ménages.

Grâce aux aides versées par le fonds de solidarité, qui sont enregistrées en comptabilité nationale en subventions d'exploitation, le revenu mixte brut des travailleurs indépendants n'a que légèrement diminué en 2020 (- 0,5 % au lieu de - 8,0 %).

### ► Encadré 1 – Principales mesures de soutien au revenu des ménages et des entreprises adoptées par les pouvoirs publics

Afin de limiter l'impact économique de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont adopté une série de mesures de soutien aux ménages et aux entreprises. Les principales d'entre elles et les montants associés pour 2020 sont les suivants :

- élargissement de l'**indemnisation de l'activité partielle** (26,5 Md€) : si l'entreprise remplit certaines conditions (baisse de l'activité, interdiction d'accueil du public, impossibilité de mettre en place des mesures pour préserver la santé des salariés, salariés dont les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'école ou dans des structures d'accueil, etc.), le salarié en impossibilité de travailler reçoit une indemnité d'activité partielle versée par l'employeur en lieu et place de son salaire, qui est proportionnelle à sa dernière rémunération brute (au minimum 70 %, soit en moyenne 84 % de son salaire net, l'employeur pouvant compléter) ; de son côté, l'employeur reçoit une allocation des pouvoirs publics. Ce dispositif existait déjà avant le début de la crise sanitaire, mais il a été structurellement modifié en mars 2020 pour faire face au choc de la pandémie : son éligibilité a été étendue aux salariés des entreprises publiques et aux salariés des particuliers employeurs, le contingent annuel horaire par salarié a été relevé de 1 000 heures à 1 607 heures et le mode de calcul de l'allocation versée à l'employeur a été revu ;
- création d'un **fonds de solidarité** à destination des entreprises et indépendants dont les activités sont particulièrement touchées par la crise sanitaire (16,3 Md€) : le montant de l'allocation est calculé sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente, il dépend des mesures de restriction subies par l'activité (interdiction d'accueillir du public, zone de couvre-feu, etc.) et de la perte d'activité mesurée par la baisse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 ;
- **exonération, aide au paiement ou abatement de cotisations sociales ou d'impôts ciblés** pour certains secteurs d'activité particulièrement touchés (5,8 Md€) ;
- versement d'**aides exceptionnelles destinées aux ménages les plus démunis** (2,1 Md€) : ces aides ciblent les ménages bénéficiaires des minima sociaux (revenu de solidarité active ou allocation de solidarité spécifique) ou de l'allocation de rentrée scolaire, les étudiants ayant perdu un emploi ou encore les jeunes actifs bénéficiaires de l'allocation logement ;
- versement d'**aides exceptionnelles par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants** pour soutenir les indépendants touchés par la crise, essentiellement sous la forme de réduction de cotisations sociales (1,8 Md€) : ces aides ciblent principalement les indépendants (artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, professions libérales, etc.) qui ne sont pas éligibles aux aides du fonds de solidarité mais dont l'activité a néanmoins été affectée par la crise sanitaire ;
- versement d'**aides exceptionnelles par la Caisse nationale d'Assurance maladie** pour soutenir les professionnels de la santé (1,4 Md€).

D'autres mesures de soutien, représentant des montants moins importants, ont également été mises en œuvre, telles que la prise en charge des coûts fixes de certaines entreprises (notamment les loyers), le versement d'indemnités journalières pour les parents sans solution de garde et pour les personnes considérées particulièrement à risque face à l'épidémie ou encore le prolongement de l'allocation chômage pour les chômeurs arrivant en fin de droits. D'autres dispositifs comme le report de paiement de certaines cotisations sociales ou les prêts garantis par l'État ont permis de préserver la trésorerie des entreprises.

En dehors des aides du fonds de solidarité, les autres dispositifs ont généré une forte augmentation des **prestations sociales en espèces** reçues par les ménages en 2020 (+ 9,5 %, soit + 49,6 Md€). Cette hausse est due majoritairement au recours massif des entreprises au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle (26,5 Md€), mais aussi aux aides exceptionnelles versées aux ménages en situation de précarité (2,1 Md€). Les dispositifs sociaux habituels, qui dans une période sans choc économique majeur absorbent en moyenne 70 % des variations annuelles de niveau de vie [Lardeux, 2021], ont joué en 2020 un rôle plus secondaire. Ainsi, 4,2 Md€ supplémentaires ont été versés au titre des allocations chômage (soit + 12,9 % contre + 2,3 % en 2019) en raison des pertes d'emploi, mais aussi, plus marginalement, du prolongement de l'allocation chômage pour les chômeurs dont les droits arrivaient à épuisement (+ 0,3 Md€) dans un contexte où retrouver un emploi s'avérait complexe.

2,1 Md€ supplémentaires au titre des indemnités journalières ont été versés par l'Assurance maladie en lien direct avec la pandémie, soit une augmentation de plus de 26 %, après + 5 % en 2019. Cela s'explique à la fois par la dynamique des arrêts maladie dans un contexte épidémique, mais aussi par le versement d'indemnités exceptionnelles destinées aux personnes se retrouvant dans l'incapacité de travailler : parents d'enfant sans solution de garde (1,0 Md€), personnes identifiées comme cas contacts (0,1 Md€), personnes considérées comme particulièrement à risque face à la maladie (0,2 Md€), etc.

Plus structurellement, l'augmentation de la masse des pensions de retraite versées, liée au vieillissement de la population et à l'amélioration des pensions de retraite, explique aussi une part de l'accroissement des prestations sociales : + 7,3 Md€ en 2020, soit un rythme similaire aux années précédentes.

Autre versant des transferts publics, les impôts directs pesant sur les ménages (impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée – CSG, taxe d'habitation, taxe foncière, impôt sur la fortune immobilière, etc.) ont diminué en 2020 (- 3,6 %, soit - 8,8 Md€), sous l'effet notamment de mesures actées avant la crise sanitaire (allègement du barème de l'impôt sur le revenu et poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation).

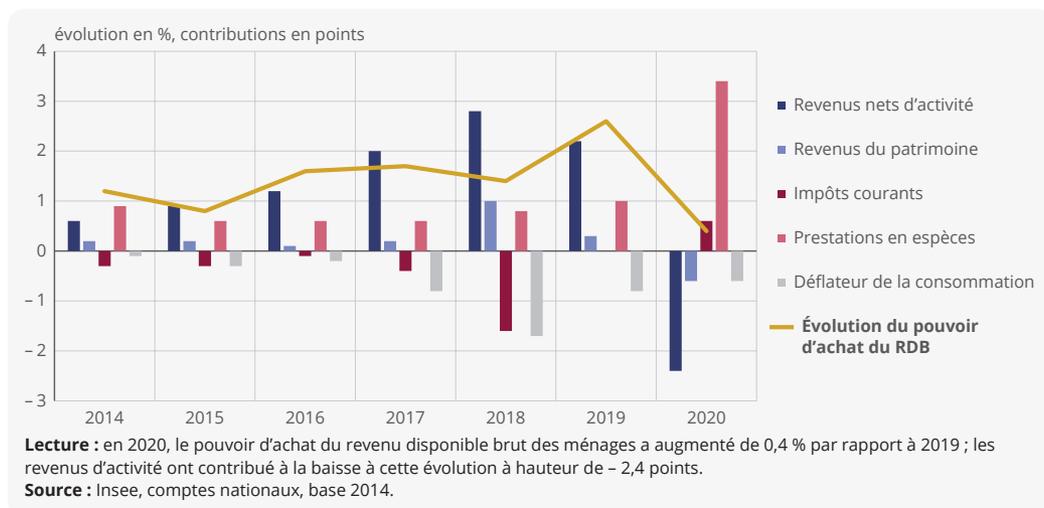
## Grâce aux aides publiques, le pouvoir d'achat moyen des ménages s'est maintenu pendant la crise

Les différentes composantes du **revenu disponible brut des ménages (RDB)** ont évolué de façon très contrastée en 2020. Les revenus nets d'activité (rémunérations des salariés et revenus des travailleurs indépendants nets des cotisations sociales) ont pour la première fois depuis 2014 contribué négativement à l'évolution du RDB des ménages, à hauteur de - 2,4 points ► **figure 2**. Les revenus du patrimoine ont aussi joué à la baisse, à hauteur de - 0,6 point. Néanmoins, ces deux facteurs de baisse ont été plus que compensés par l'accroissement des prestations sociales en espèces, qui ont amélioré le RDB des ménages à hauteur de + 3,4 points, ainsi que par la diminution des impôts courants, dont la contribution est exceptionnellement positive, à + 0,6 point.

Au total, en dépit de la forte récession économique, le revenu disponible brut des ménages a légèrement progressé, de + 1,0 % en valeur, soit + 15,1 Md€ en 2020.

Comme, dans le même temps, les prix de la dépense de consommation finale des ménages ont également augmenté en 2020 (+ 0,6 %), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

## ► 2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et principales contributions à cette évolution



a progressé de 0,4 %. Une fois le RDB ramené au niveau individuel, c'est-à-dire en tenant compte de la croissance de la population et de l'évolution de la taille et de la structure des ménages, le pouvoir d'achat du RDB par **unité de consommation** est resté stable en 2020.

Cette évolution moyenne masque des disparités entre les ménages. Pendant le premier confinement, les ménages les plus modestes ont plus souvent exprimé un sentiment de dégradation de leur situation financière au cours de la période que les plus aisés [Givord et Silhol, 2020]. En revanche, en mars 2021, les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus, souvent composés de personnes retraitées, déclarent nettement moins fréquemment que leurs revenus ont baissé depuis mars 2020 que les ménages plus jeunes (15 % entre 65 et 74 ans et 9 % à 75 ans ou plus contre 32 % entre 25 et 34 ans et 23 % entre 35 et 54 ans) [Clerc et al., 2021]. Les ménages composés d'au moins un travailleur indépendant ont nettement plus souvent déclaré une baisse de leurs revenus en mars 2021 par rapport à mars 2020 : 37 %, contre 22 % pour l'ensemble des ménages [Clerc et al., 2021]. De plus, les effets de la crise n'ont pas été constants au long de l'année, le premier confinement ayant particulièrement pesé sur les revenus et la consommation au deuxième trimestre ► **encadré 2**.

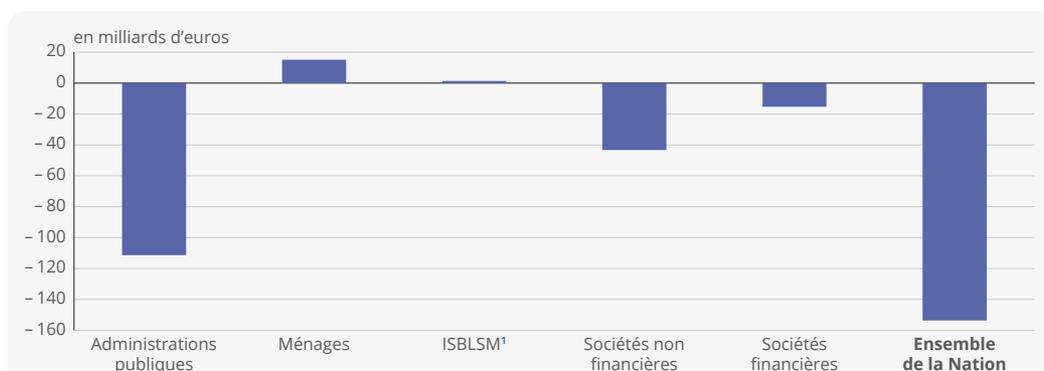
### La perte de revenu national a été essentiellement supportée par les administrations publiques

Conséquence de la crise sanitaire et de la baisse d'activité qui en a résulté, le RDB de la Nation a diminué de 153,7 Md€ en 2020, soit un recul de 6,3 %. Rapporté à la taille de la population, il correspond à un revenu monétaire amoindri de 2 300 euros annuels par habitant (sur un total d'environ 36 100 euros par habitant en 2019).

Néanmoins, cette forte diminution n'a pas été homogène entre les grandes catégories d'agents économiques ► **figure 3**. Elle a été essentiellement supportée par les administrations publiques et, dans une moindre mesure, par les sociétés. Si le RDB des ménages a progressé de 15,1 Md€, celui des administrations publiques a diminué de 111,4 Md€ en raison des aides versées aux ménages et aux entreprises, mais aussi de la diminution des recettes publiques [Carnot, 2021]. La baisse a été plus limitée pour les sociétés non financières (- 43,3 Md€ en raison de la baisse de leur activité).

La part du RDB des ménages dans celui de la Nation, qui a fortement diminué jusqu'à la fin des années 1990, avant de se stabiliser depuis le début des années 2000, a ainsi augmenté de façon très marquée en 2020. Elle s'établit à 65,3 %, contre 60,5 % en 2019, et retrouve un niveau qui n'avait plus été atteint depuis le milieu des années 1980.

### ► 3. Évolution du revenu disponible brut selon les grandes catégories d'agents économiques en 2020



**1** Le secteur des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages) regroupe les entités juridiques qui sont des producteurs non marchands privés au profit des ménages et dont l'essentiel des ressources provient de contributions volontaires des ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

**Lecture :** en 2020, le revenu disponible de la Nation a diminué de 153,7 milliards d'euros par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

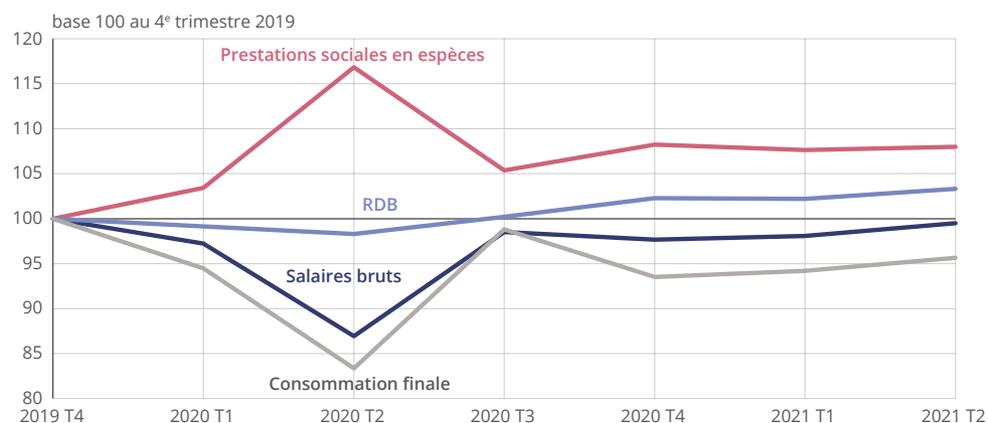
### ► Encadré 2 – Après un fléchissement début 2020, le RDB des ménages a augmenté dans la seconde partie de l'année

La dynamique des revenus et de la consommation n'a pas été la même tout au long de l'année. Les données trimestrielles font état d'une diminution du RDB des ménages sur les deux premiers trimestres de l'année 2020. Au deuxième trimestre, celui-ci se situait 1,7 % en dessous de son niveau de fin 2019

► **figure.** Ce recul s'explique notamment par la très forte contraction des salaires bruts (- 13,1 % par rapport au quatrième trimestre 2019). Sur la seconde partie de l'année, le RDB s'est redressé pour terminer au quatrième trimestre 2,3 % au-dessus de son niveau de la fin de 2019 sous l'impulsion de la hausse des salaires bruts et malgré le recul en miroir des prestations sociales, lié à la diminution progressive du recours au dispositif d'activité partielle par les entreprises. Au cours du premier semestre 2021, le redressement des salaires s'est poursuivi : au deuxième trimestre 2021, les salaires bruts ont quasiment retrouvé leur niveau de fin 2019 (- 0,5 %). Dans le même temps, les prestations sociales se sont maintenues à leur niveau de la fin de l'année 2020 et se situent toujours 8,0 % au-dessus de leur niveau de fin 2019. Cela explique que le RDB des ménages dépasse de 3,3 % son niveau de la fin 2019 sur ce trimestre.

La consommation des ménages a fortement diminué lors des deux premiers trimestres de l'année 2020 (- 16,6 % au deuxième trimestre par rapport à fin 2019) avant de se redresser fortement au troisième trimestre, puis de diminuer à nouveau au cours du quatrième trimestre, où elle se situait toujours 6,5 % en dessous de son niveau de fin 2019. Son évolution est liée au calendrier des mesures de restriction adoptées pour lutter contre la pandémie : les confinements de mars à mai, puis de novembre et décembre s'accompagnent d'une forte diminution de la consommation des ménages. Au deuxième trimestre 2021, la consommation des ménages demeure inférieure de 4,4 % à son niveau de fin 2019.

### Évolution trimestrielle des revenus et de la consommation finale des ménages en 2020



**Lecture :** au quatrième trimestre 2020, le revenu disponible brut des ménages se situe 2,3 % au-dessus de son niveau du quatrième trimestre 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

### Les transferts sociaux en nature augmentent en valeur mais diminuent en volume

En plus des prestations sociales en espèces, les ménages bénéficient de **transferts sociaux en nature**, c'est-à-dire de biens et services dont le coût est pour l'essentiel pris en charge par la collectivité comme l'éducation, la santé et les services de logement (*via* les aides au logement versées aux locataires). En 2020, les transferts sociaux en nature ont progressé de 2,7 % ► **figure 1**. Le **revenu disponible brut ajusté des ménages** (RDBA), qui ajoute au RDB ces dépenses prises en charge par la collectivité, a augmenté de 1,4 %. Cependant, comme le prix de la consommation finale effective des ménages a augmenté plus rapidement (+ 2,5 %), le pouvoir d'achat du RDBA a finalement diminué de 1,1 %.

Rapporté au nombre d'unités de consommation, le pouvoir d'achat du RDBA a diminué de 1,5 %. Cette diminution s'explique par la nette augmentation de prix des transferts en nature entre 2019 et 2020, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Sur le volet « santé », les prix ont augmenté du fait de la progression des dépenses de fonctionnement induite par la crise sanitaire (achats de masques, tests, respirateurs, etc.), mais aussi par les revalorisations salariales dont ont bénéficié les professionnels de santé en 2020<sup>1</sup>. L'augmentation en valeur de 5,1 % des services de santé reçus correspond à une diminution en volume (c'est-à-dire à prix constants) de 1,1 %. La baisse en volume provient de la déprogrammation en 2020 de certains actes de soins (opérations non urgentes, par exemple), ainsi que de la diminution des hospitalisations hors Covid-19 et des consultations de professionnels de santé, notamment du fait de la moindre propagation de certaines pathologies avec la restriction des contacts et la généralisation des gestes barrières [Costemalle *et al.*, 2021].

Pour le volet « éducation », l'accroissement en valeur (+ 2,6 %), qui s'explique par la dynamique des coûts de production (essentiellement les salaires versés aux enseignants), correspond également à une diminution en volume (- 6,5 %) : les établissements scolaires ont été fermés plusieurs semaines pendant le premier confinement, la rentrée 2020 a eu lieu dans des conditions dégradées dans certains établissements de l'enseignement supérieur, etc.

## La chute historique de la consommation des ménages reflète les contraintes imposées par la crise sanitaire

En 2020, les restrictions imposées pour faire face à la crise sanitaire (limitations des déplacements et interdictions d'accueil du public dans les commerces « non essentiels à la vie de la Nation », les bars, les restaurants et les autres lieux accueillant habituellement du public) ont pesé sur la consommation des ménages. Celle-ci a baissé en valeur de 6,5 %, alors qu'elle progressait les années précédentes (+ 2,6 % en 2019 et + 2,7 % en 2018) [Cochard et Cuvilliez, 2021]. La chute est particulièrement marquée pour certains produits et services, en particulier dans les secteurs où les mesures de restriction ont été les plus importantes : les transports (- 41,7 %), l'hébergement-restauration (- 33,0 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (- 14,6 %). La consommation de produits énergétiques (carburants notamment) a également été affectée (- 22,6 %), de même que celle en biens manufacturés (- 6,1 %). En revanche, la consommation de services de logement (essentiellement les loyers versés aux propriétaires bailleurs et les loyers imputés) a continué à augmenter (+ 1,8 %). Corollaire de la baisse de la consommation en services de restauration liée aux mesures de confinement et au développement du télétravail, la consommation de produits agroalimentaires et agricoles a augmenté (respectivement + 6,0 % et + 7,7 %). Enfin, la consommation de produits électriques, électroniques et informatiques (ordinateurs, téléphones, lave-linge, lave-vaisselle, etc.) a également fortement progressé (+ 4,0 %) avec le développement du télétravail et la volonté des ménages de mieux équiper leur logement.

## Une forte augmentation de l'épargne des ménages

La chute de la consommation couplée à une stabilité du RDB a provoqué une hausse inédite de l'épargne des ménages en 2020. Leur taux d'épargne s'établit à 21,4 % du RDB, contre 15,1 % un an plus tôt ► **figure 4**.

En outre, l'investissement des ménages (formation brute de capital fixe, qui concerne essentiellement les biens immobiliers) s'est fortement contracté en 2020 (- 10,5 %) ► **figure 1**.

L'augmentation de l'épargne conjointement à une diminution de l'investissement a engendré une forte hausse de l'épargne financière des ménages, c'est-à-dire de la détention d'actifs financiers nets. En 2020, les ménages ont épargné 181,0 Md€ (soit 5 950 euros par ménage) sur des produits financiers, contre 68,4 Md€ en 2019 (soit 2 260 euros par ménage). Ce surcroît a essentiellement pris la forme de dépôts bancaires (livret A, compte courant, épargne réglementée, etc.), dont les encours ont progressé de 149,3 Md€ en 2020 [Banque de France, 2021].

Les disparités entre ménages sont cependant importantes : le surplus d'épargne aurait essentiellement concerné les 20 % de ménages les plus aisés [Bonnet *et al.*, 2021].

<sup>1</sup> En comptabilité nationale, la valeur des services non marchands correspond à leur coût de production.

#### ► 4. Principaux ratios du revenu disponible brut des ménages

en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération nette des salariés / RDB avant impôts	48,5	48,7	48,8	49,2	49,4	49,7	47,5
Revenu mixte / RDB avant impôts	11,3	11,4	11,4	11,4	11,2	11,2	11,3
Excédent brut d'exploitation / RDB avant impôts	7,9	7,8	7,6	7,6	7,5	7,4	7,4
Revenus de la propriété nets / RDB avant impôts	5,3	5,2	4,9	4,7	5,1	4,9	4,2
Prestations sociales en espèces / RDB avant impôts	30,7	30,9	30,9	30,6	30,1	30,1	32,8
Impôts sur le revenu / RDB avant impôts	14,1	14,2	14	14	14,8	14,4	13,8
Taux d'épargne (épargne brute / RDB)	14,6	14,1	13,9	14,1	14,4	15,1	21,4
Taux d'épargne financière (capacité de financement / RDB)	5,2	4,8	4,5	4,2	4,3	4,6	12,1

**Lecture :** en 2020, la rémunération nette des salariés représente 47,5 % du revenu disponible brut (RDB) des ménages.

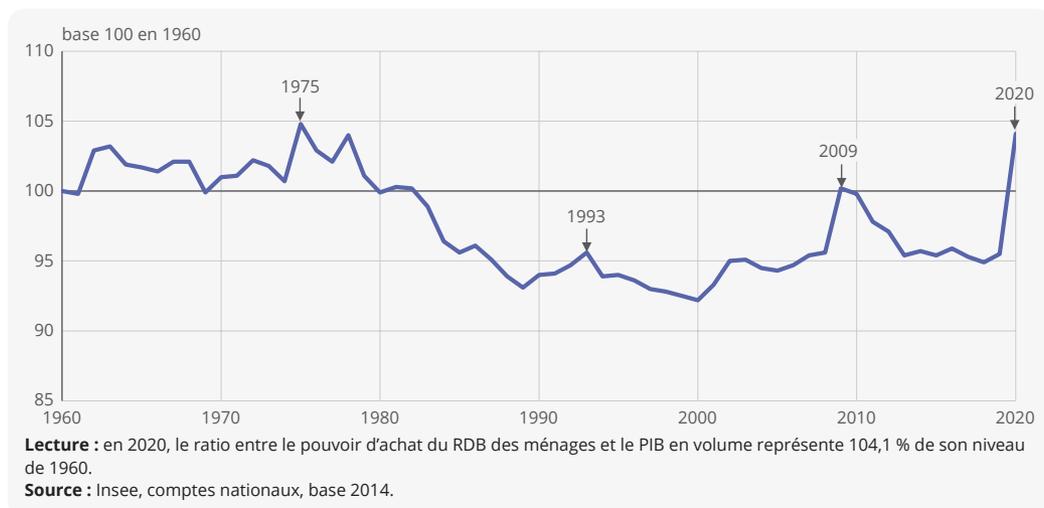
**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

#### Une réponse des pouvoirs publics à la récession économique inédite au regard des crises précédentes

Avec les amortisseurs automatiques du système de protection sociale et les mesures exceptionnelles mises en œuvre par les pouvoirs publics, le pouvoir d'achat du RDB des ménages reste en règle générale relativement stable lors des récessions économiques. Cela se traduit par une forte augmentation du ratio entre le pouvoir d'achat du RDB des ménages et le PIB en volume [Blanchet et Lenseigne, 2019] ► **figure 5**. Ce mécanisme se vérifie lors de la récession de 1975, après le premier choc pétrolier, mais aussi lors des crises économiques de 1993 et 2009. Son ampleur est inédite en 2020, en raison des mesures exceptionnelles adoptées par les pouvoirs publics.

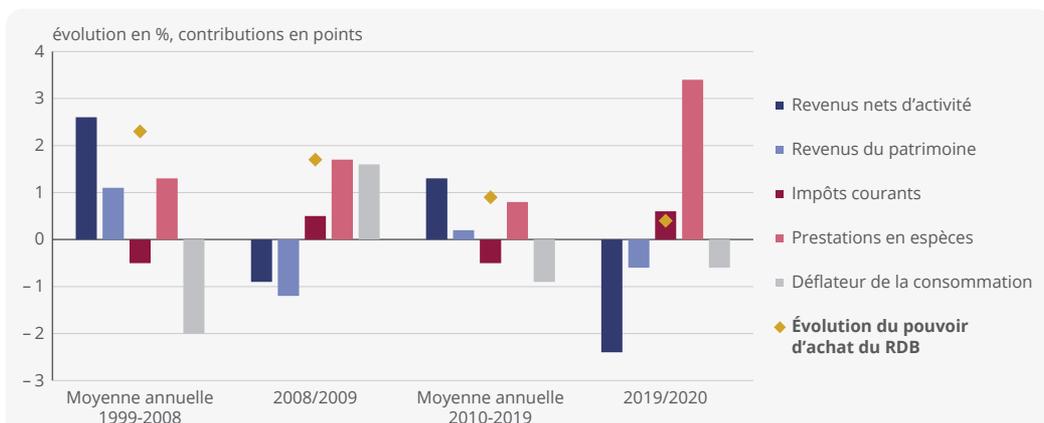
Par rapport à la crise économique de 2009, les revenus d'activité ont davantage diminué en 2020, avec une contribution à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB de -2,4 points, contre -0,9 point en 2009 ► **figure 6**. Symétriquement, les prestations sociales ont augmenté de manière beaucoup plus marquée en 2020, avec une contribution de +3,4 points à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB contre +1,7 point en 2009, alors qu'elles avaient augmenté nettement moins vite dans la décennie 2010-2019 que dans celle de 1999-2008. La réponse publique s'est donc adaptée à l'ampleur du choc subi par le revenu des ménages. En revanche, la baisse des prix a contribué à maintenir le pouvoir d'achat du RDB en 2009 (contribution de +1,6 point), ce qui n'a pas été le cas en 2020 (-0,6 point).

#### ► 5. Évolution du ratio entre le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages et le PIB en volume depuis 1960



Enfin, de manière inédite, la consommation des ménages a fortement reculé en 2020, alors que lors des récessions économiques précédentes (1975, 1993 et 2009), elle avait plutôt tendance à se maintenir, préservée par la relative stabilité du RDB des ménages ► **figure 7**. La résistance du pouvoir d'achat des ménages n'a pas suffi : les restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la pandémie ont empêché la consommation de nombreux biens et services. ●

### ► 6. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et principales contributions à cette évolution lors des crises de 2008 et 2020 et des décennies qui les précèdent

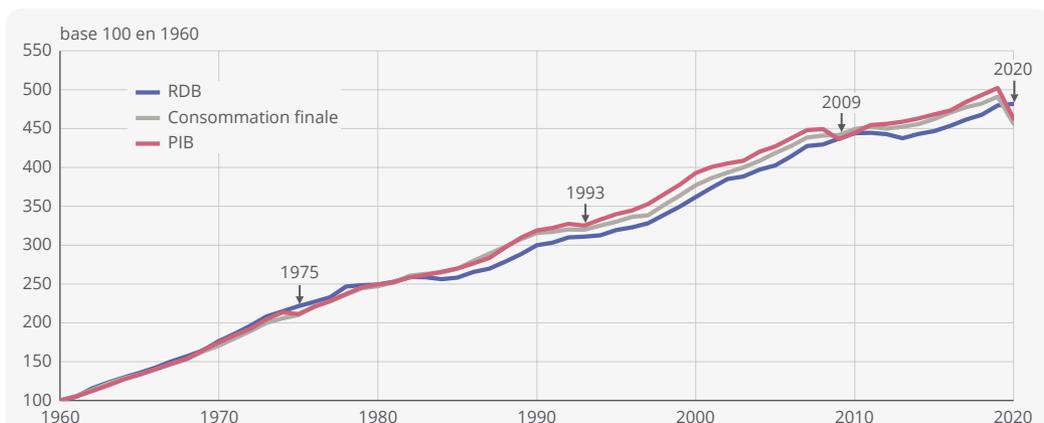


**Note :** pour les périodes 1999-2008 et 2010-2019, les contributions de chacune des composantes sont approximées par le produit entre le poids initial de la composante dans le RDB et le taux de croissance annuel moyen de cette composante, puis recalées pour que la somme des contributions corresponde au taux de croissance annuelle moyen du RDB.

**Lecture :** entre 2019 et 2020, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages a augmenté de 0,4 %, les revenus nets d'activité ont contribué à la baisse à cette évolution à hauteur de 2,4 points.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

### ► 7. Évolution du produit intérieur brut (PIB), de la consommation finale des ménages et du revenu disponible brut (RDB) des ménages en volume depuis 1960



**Lecture :** en 2020, le PIB a été multiplié par 4,6 en volume par rapport à 1960.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

#### Auteur :

Henri Martin (Insee)

## ► Définitions

Le **revenu mixte brut** correspond au solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Le **loyer imputé** est une estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

Les **prestations sociales en espèces** sont des prestations d'assurance sociale versées en espèces aux ménages par les administrations de sécurité sociale. Les remboursements sont exclus et traités comme des transferts sociaux en nature.

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du pouvoir d'achat du RDB mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Celles-ci sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Les **transferts sociaux en nature** correspondent aux biens et services individuels fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), que ces biens et services aient été achetés sur le marché par ces unités ou soient issus de leur production non marchande. Ils sont financés par l'impôt, les cotisations de sécurité sociale, d'autres recettes des administrations publiques ou par des dons ou des revenus de la propriété.

Le **revenu disponible brut ajusté des ménages** (RDBA) ajoute au RDB les transferts sociaux en nature (remboursements de frais de santé par la sécurité sociale, allocation logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages. L'évolution du pouvoir d'achat du RDBA mesure l'évolution du RDBA corrigée de l'évolution du prix de la consommation finale effective des ménages.

## ► Pour en savoir plus

- **Amoureux V., Héam J.-C., Laurent T.**, « Les comptes de la Nation en 2020 - Baisse historique du PIB mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.
- **Baleyte J., Bourgeois A., Favetto B., Heam J.-C., Lequien M., Ralle P.**, « L'économie française en 2020 : une année de bouleversement », *Insee Analyses* n° 64, mai 2021.
- **Banque de France**, « Placements et patrimoine des ménages au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 », *Stat Info*, juin 2021.
- **Blanchet D., Lenseigne F.**, « Croissance économique et pouvoir d'achat des ménages en France : les principales évolutions depuis 1960 », *Économie et Statistique* n° 510-511-512, Insee, décembre 2019.
- **Bonnet O., Olivia T., Roudil-Valentin T.**, « En 2020, la chute de la consommation a alimenté l'épargne, faisant progresser notamment les hauts patrimoines financiers : quelques résultats de l'exploitation de données bancaires », *Note de Conjoncture*, Insee, mars 2021.
- **Cabannes P.-Y., Calvo M., Echegu O.**, « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 », *Études et Résultats* n° 1175, Drees, décembre 2020.
- **Carnot N.**, « Comment s'est réparti le coût macroéconomique de la crise sanitaire », *Note de blog*, Insee, mai 2021.
- **Clerc M., Legleye S., Nougaret A.**, « Au premier trimestre 2021, 22 % des ménages déclarent une baisse des revenus par rapport à mars 2020 », *Insee Focus* n° 238, mai 2021.
- **Cochard A., Cuvilliez J.**, « En 2020, la consommation des ménages chute tandis que le pouvoir d'achat résiste », *Insee Première* n° 1864, juin 2021.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Fize É., Landais C., Lavest C.**, « Consommation, épargne et fragilité financière pendant la crise Covid : quelques enseignements additionnels sur données bancaires », *Focus* n° 054-2021, Conseil d'analyse économique, janvier 2021.
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Lardeux R.**, « Assurance chômage, prestations sociales, prélèvements obligatoires atténuent de 70 % les variations annuelles de niveaux de vie des personnes d'âge actif », *Études et Résultats* n° 1191, Drees, avril 2021.
- **Otte L.**, « En 2020, l'activité partielle a concerné tous les secteurs et tous les profils de salariés », *Dares Focus* n° 13, avril 2021.
- **Pointeaux A., Alarcon T., Cann C., Jarousseau G., Roose S., Cases M., Garcia K., Morzadec A., Ouin-Lagarde T., Picoulet E., Prieur V., Ravier H., Schatz S.**, « Le compte des administrations publiques en 2020 - Un déficit public historique dans le contexte de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1859, mai 2021.